



Mairie
12370 Belmont sur Rance
Tel : 05 65 99 91 80

PROCES VERBAL RÉUNION DU 07 AVRIL 2026

NOMBRE DE MEMBRE

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

L'an deux mille vingt-six, le sept du mois d'avril, à 17 heures 30 le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ALIÈS Monique.

Présents : ALIÈS Monique - BARDY Sylvie - CABANES Jean-Louis – CALAS Séverine - CARRIERE-ILTIS Régine – COEURVEILLÉ Marie-Renée – GRANIER Claudie - HAON Alain – PUECH Xavier – PUEL Laurent – SERS Claude – TOUREL Jean-Claude.

Absents excusés : Mme RAMBIER Vanessa.

Absents excusés avec pouvoir : Pouvoir de ICHÉ Damien à SERS Claude
Pouvoir de MILHAU Isabelle à HAON Alain

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée ;

CABANES Jean-Louis ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

ORDRE DU JOUR :



Vote des taux de fiscalité 2026

Par délibération du 31 mars 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH : 7.50 %

TFB : 35.45 %

TFPNB : 83.82 %

A compter de 2024, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de voter les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les porter à :

TH : 7.50 %

TFB : 35.45 %

TFPNB : 83.82 %



Vote du budget primitif 2026 – Budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales.

Madame le Maire expose le contenu du budget principal en résumant les orientations budgétaires générales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, 14 voix dont 2 pouvoirs, adopte dans son ensemble le budget primitif communal du lotissement Château d'eau de l'exercice 2026 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 465 697.24 €

Recettes : 1 929 532.69€

Section d'investissement :

Dépenses : 2 482 303.80€

Recettes : 2 482 303.80

Total :

Dépenses : 3 948 001.04€

Recettes : 4 411 836.49€



Vote du budget primitif 2026 – Budget annexe lotissement château d'eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales.

Madame le Maire expose le contenu du budget annexe Château d'eau en résumant les orientations budgétaires générales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, 14 voix dont 2 pouvoirs, adopte dans son ensemble le budget primitif communal du lotissement Château d'eau de l'exercice 2026 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 283 315.76 €

Section d'investissement : 300 426.61 €

Total : 583 742.37 €

Fin de séances 20h00

Secrétaire de séance
Jean-Louis CABANES

Maire de BELMONT SUR RANCE
Monique ALIES

